



CONTRIBUTION

L'ENJEU DE L'ORIENTATION
ET L'ADMISSION EN
FORMATION INFIRMIÈRE





Table des matières

Présentation de la FNESI.....	1
Avant Propos.....	2
I. L'orientation.....	3
<i>Avant l'entrée en formation soeie infirmière</i>	
A. Une orientation de qualité.....	3
B. Des actions concrètes d'orientation.....	6
C. Les étudiant·e·s, acteur·rice·s de l'orientation.....	8
<i>Avant l'entrée en second cycle d'études de la discipline infirmière</i>	
D. Lutter contre la désinformation.....	11
II. L'admission.....	12
<i>En formation soeie infirmière</i>	
A. La plateforme Parcoursup.....	12
B. Les inégalités des promotions professionnelles.....	16
C. Des classes préparatoires payantes toujours persistantes.....	16
<i>En second cycle d'études</i>	
A. La plateforme Mon Master.....	17
D. Des inégalités d'accès aux spécialités et master.....	18
III. L'orientation progressive.....	20
III. Annexes.....	20
A. Les vigilances des cordées de la réussite.....	20
B. Le retour de la sélection par l'oral.....	23



Présentation de la FNESI

La FNESI est une association de loi 1901 qui agit indépendamment de tout parti politique, de toute confession religieuse et de tout syndicat. Elle a été créée en octobre 2000 pour répondre au manque de représentation des étudiant·e·s infirmier·ère·s dans le cadre de leur formation.

Les membres fondateur·rice·s de la FNESI ont coordonné les différents mouvements régionaux existants et ont permis le rassemblement de plus de 15 000 étudiant·e·s dans les rues de Paris, le 23 octobre 2000. Cette manifestation a permis l'ouverture de négociations avec le Ministère de l'Emploi et des Solidarités. Ceci aboutissant, par la suite, à la signature d'un protocole d'accords visant à mieux reconnaître le statut de l'étudiant·e en soins infirmiers mais permettant également d'améliorer sa formation, ses conditions de vie et d'études.

Depuis, la FNESI est reconnue comme seule structure représentative des 100.000 étudiant·e·s en sciences infirmières de France. À ce titre, elle défend les intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels, des étudiant·e·s infirmier·ère·s et exprime leurs positions sur tous sujets les concernant.

Notre structure représente tou·te·s les Étudiant·e·s en Sciences Infirmières (ESI) auprès des ministères des tutelles de la formation mais également auprès des partenaires et institutionnel·le·s impliqué·e·s dans celle-ci, notamment les collectivités territoriales.

La FNESI porte une réflexion continue sur la nature et l'organisation de la formation en sciences infirmières, sur la profession d'infirmier·ère et plus largement sur les problématiques de santé. C'est par celle-ci qu'elle a toujours su être force de proposition et porter une vision d'avenir sur la société.

Depuis octobre 2021, elle devient ainsi la Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières, s'inscrivant ainsi dans une démarche proactive de reconnaissance de la filière comme une filière universitaire et reconnue pour son expertise, son savoir faire et savoir être.



Avant Propos

L'enjeu de l'orientation et de l'admission en formation infirmière est une thématique d'actualité, mais également une thématique qui persiste d'années en années.

Aujourd'hui, les abandons et interruptions de formations sont mis en avant, notamment lors du premier semestre de formation mais pas uniquement. Selon une enquête de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), ce sont¹ en 2021, 10 % des étudiant·e·s ont abandonné leurs études en première année. La même année, ce sont 7 % en deuxième année et 4 % en troisième année qui ont abandonné·e·s leur formation socle infirmière.

Il est important de cibler les différentes étiologies de ces arrêts de formations. Ce sont le résultat d'une multitude de facteurs reflétant les conditions actuelles de formation et vie des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières. Entre orientation inefficace, conditions de formation théorique et pratique dégradée, et une précarité étudiante grandissante : Aujourd'hui l'entrée et l'admission sont des enjeux majeurs de la formation.

Les dispositifs d'orientations actuels ont des failles. Les étudiant·e·s sont en quête d'information fiables et éclairées sur les attendus et la réalité de la formation et de la profession. L'orientation ne doit pas être ponctuelle mais continue. Il est nécessaire d'associer l'information et une multitude d'actions d'orientations pour qu'elle soit efficace. L'information en orientation est confrontée à l'image sociale de la profession, qui, de manière inconsciente, impacte le choix des candidat·e·s et la poursuite de leurs études.

Aujourd'hui, il existe une fracture entre la représentation d'un·e primo-entrant·e de la formation et du métier d'infirmier au lycée / collège, et la réalité auquel il fait face lors de son premier semestre, puis tout au long de la formation L'admission en formation, aux modalités différentes, est aujourd'hui marquée par des inégalités et disparités. De nombreux travaux sont à mener, ce sont des axes d'amélioration à mettre en place pour favoriser l'égalité des chances des candidat·e·s.

La démocratisation de l'offre d'orientation, ainsi que les différentes méthodes d'admission en formation permettent à la FNESI de se placer comme actrice majeure, force de proposition pour les futur·e·s Étudiant·s en Sciences Infirmières.

¹ [Enquête DREES 2023 - Les étudiantes en formation d'infirmière sont trois fois plus nombreuses à abandonner en première année en 2021 qu'en 2011](#)

I. L'orientation

Avant l'entrée en formation socle infirmière

A. Une orientation de qualité

L'orientation dans l'entrée en formation socle infirmière pour être efficace doit être continue, développée par des actions et l'accès à l'information, et ce, dès le collège. Le 25 mai 2023 est paru au Journal Officiel une note de service permettant l'Organisation de la découverte des métiers au collège de la classe de cinquième à la classe de troisième pour l'année scolaire 2023-2024.²

Au sein de cette note, différentes actions, à destination des élèves collégien·ne·s sont identifiées. En classe de 5^{ème}, ce sont des activités découverte de secteurs d'activité et de rencontres avec des professionnel·le·s.

Les actions d'orientations au niveau des établissements du secondaire, se doivent d'être co-construite et co-réalisée par des acteur·rice·s de la profession, afin qu'elles soient au maximum représentatives pour les élèves. Ainsi, **les activités et temps de découverte de la profession infirmière font intervenir dans la conception et/ou la réalisation de l'activité, des professionnel·le·s infirmier·ère·s et/ou des étudiant·e·s infirmier·ère·s.**

Il en est de même pour les temps de découvertes des métiers étendus sur les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Pour anticiper les stages de découvertes qui ne pourront pas tous être réalisés auprès de professionnel·le·s infirmier·ère·s, il faut pouvoir **permettre des rencontres entre professionnel·le·s et étudiant·e·s infirmier·ère·s avec les élèves intéressé·e·s.**

Ces échanges, dès lors qu'ils sont organisés et construits, peuvent être organisés avec des ateliers pour présenter la profession. Ces temps de découvertes et de rencontres doivent être organisés en prenant en compte les contraintes organisationnelles des professionnel·le·s en exercice, des étudiant·e·s en formation, et des élèves.

Certaines innovations trouvent leur pertinence dans la réalisation de ces activités. Par exemple, les établissements de santé peuvent organiser des rencontres entre les professionnel·le·s, étudiant·e·s et élèves, au sein même de la structure.

²[Note de service du 23 mai 2023 - Organisation de la découverte des métiers au collège de la classe de cinquième à la classe de troisième pour l'année scolaire 2023-2024](#)



Des activités peuvent-être organisées avec : une visite de l'établissement, des ateliers de simulation, une présentation des professions de santé qui y exercent et caetera sur une journée dédiée. **Les innovations telles que la simulation en santé et la réalité virtuelle sont des outils à exploiter dans des actions d'orientation.**

Aujourd'hui, notamment par les conventions avec les structures sanitaires et médico-sociales, certaines structures rendent inaccessibles l'accueil des élèves en stage d'observation. De plus, certaines structures ayant déjà des difficultés à accueillir des étudiant·e·s en formation en stage, ne peuvent être dans la capacité d'accueillir ces élèves.

La FNESI demande à ce que les démarches administratives permettant l'accès à un stage auprès d'un·e professionnel·le infirmier·ère soient facilitées, notamment dans le cadre du stage d'observation obligatoire pour les élèves de 3^{ème}.

Il est nécessaire de faciliter l'accès à ces structures pour l'organisation de stages à destination des élèves intéressé·e·s souhaitant s'orienter vers la formation infirmière. De plus, et pour faciliter leurs mises en place, ces stages peuvent être organisés, par exemple, avec des temps simultanés entre journées d'immersion au sein des établissements de formation, et stage de découverte au sein des structures sanitaires et médico-sociales. Enfin cette note de service prévoit la mise en place d'un espace documentaire de « découverte des métiers » : dans lequel se trouve notamment des infographies, documentations sur l'orientation scolaire et professionnelle. Cet espace est spécifique aux collégien·ne·s.

Présent dans l'ensemble des académies, il existe, à destination des collégien·ne·s, lycéen·ne·s, étudiant·e·s, et jeunes de 16 à 25 ans, des lieux d'information et d'orientation. Il s'agit des **Centre d'information et d'orientation (CIO)**, des **services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO)**, des **missions locales**, et des **centres d'information jeunesse (CIDJ)**. L'ensemble de ces lieux et organismes constituent les lieux principaux d'orientation et d'information, et sont, par définition, en première ligne.

Il existe également des **médias d'orientation**, présents notamment sur internet et les réseaux sociaux. Ils sont suivis par de nombreux·euses élèves, jeunes et étudiant·e·s, comme espace d'accès à l'information et l'orientation.



Certains médias et organismes d'orientation présentent les formations et la discipline infirmière avec des représentations qui ne sont pas toujours actualisées. De plus, certaines perceptions et description de la profession sont erronées et prône une vision archaïque de l'exercice infirmier. La formation est parfois peu ou mal présentée, engendrant une fracture entre leurs représentations et la réalité. Il est ainsi nécessaire de retravailler sur les contenus d'information et de présentation de la formation et de la filière, et ce, au plus tôt auprès des élèves, futur·e·s étudiant·e·s en sciences infirmières.

La FNE SI s'engage à collaborer avec tou·te·s les acteur·rice·s d'orientation et d'information pour leur fournir des ressources apportant une information éclairée et adaptée afin d'assurer un contenu et une représentation qualitative de la formation et de la profession infirmière.

Au lycée, les dispositifs d'orientation sont différents. En classe de seconde générale, il existe un volume dédié à l'orientation, permettant à l'élève le choix de ses enseignements de spécialité, et de s'orienter vers une voie générale ou technologique. Puis, tout au long de son parcours, des actions ponctuelles d'orientation sont organisées. Parmi elles : les semaines de l'orientation, le printemps de l'orientation, les forums des métiers, et caetera. **Il est important de placer des professionnel·le·s infirmier·ère·s et/ou des étudiant·e·s infirmier·ère·s dans la conception et/ou la réalisation de ces actions ponctuelles d'orientations .**

Aujourd'hui, de part le nombre important de lycées et d'établissements de formation en sciences infirmières, trop peu de partenariats sont créés et mis en place entre ces établissements. De ce fait, les lycéen·ne·s sont freiné·e·s dans leurs actions d'orientation, n'ayant pas tou·te·s les mêmes opportunités. Il est important de faciliter l'accès et la rencontre entre élève, professionnel·le·s et étudiant·e·s, échanges vecteur d'une orientation de qualité.

Ainsi, la découverte de l'exercice professionnel·le·s infirmier est facilitée par des rencontres entre collégien·ne·s et professionnel·le·s infirmier·ère·s et/ou des étudiant·e·s infirmier·ère·s. Il est important de multiplier les **partenariats entre établissement de formation et lycées pour développer les actions ponctuelles faisant intervenir professionnel·le·s et étudiant·e·s infirmier·ère·s.**





Tout au long du lycée, les élèves peuvent réaliser des stages d'immersion et d'observation leurs permettant une action d'orientation concrète à la rencontre de la profession à laquelle il·elle·s aspirent.

Cependant, il existe des difficultés d'accès à la réalisation de ces stages. Ils sont organisés, dans la plupart des cas, hors du temps scolaire de l'élève. Une contrainte organisationnelle qui peut restreindre sa réalisation.

De plus, il existe des contraintes administratives, notamment sur les modalités cadrant les conventions de stages. Ces problématiques ne permettent pas toujours à l'élève de réaliser un stage auprès d'un·e professionnel·le·s infirmier·ère·s lors de son cursus au lycée.

La FNESI demande à ce que les démarches administratives permettant l'accès à un stage auprès d'un·e professionnel·le infirmier·ère soient facilitées, notamment pour effectuer des stages d'observations et d'immersions pour les lycéen·ne·s.

Lors de la première phase d'orientation entre la 2^{nde} et la 1^{ère}, l'élève s'oriente vers la voie et les spécialités auxquelles il·elle·s aspirent. C'est une première étape dans l'orientation, avant la terminale qui permet une nouvelle orientation vers l'enseignement supérieur.

Les spécialités choisies ainsi que si l'élève est issu d'un bac général, technologique ou professionnel ne conditionnera pas la réussite et l'épanouissement d'un élève sur sa formation socle infirmière.

Ainsi, toutes ces formations permettent aux élèves de démarrer la formation avec des bagages spécifiques qu'il·elle·s pourront exploiter tout au long de leurs cursus. La multiplicité des profils est une richesse de la filière et le type de bac obtenu ne doit pas être un frein à l'entrée en formation socle infirmière.

Le choix des spécialités n'intervient pas dans l'admission en formation socle infirmière pour les lycéen·ne·s





B. Des actions concrètes d'orientation

Afin de favoriser une orientation concrète, continue et étendue : il est important de cibler les différent·e·s acteur·rice·s et définir leurs champs d'action.

Aujourd'hui, trop peu de maillage entre établissement du secondaire et établissement de formation existe. En effet, il est difficile pour les élèves de pouvoir visualiser leurs futur·e·s formation si il·elle·s ne peuvent avoir une présentation et une représentation de leurs études à proximité.

Assurer une orientation de proximité, c'est permettre d'élargir le champ d'actions en matière d'orientation. C'est permettre la mise en place d'actions concrètes, durables et renouvelables par un maillage territorial existant. Ainsi, ce premier maillage permet une rencontre entre les établissements, et de proposer les actions d'orientation selon les besoins et organisations des deux acteurs.

La FNESI demande à développer l'orientation de proximité par l'utilisation du maillage juxtaposé des établissements du secondaires et des établissements de formation.

Les journées d'immersion, outil d'orientation efficace qui permet aux élèves de découvrir, le temps d'une journée ou demi journée, le quotidien des ESI. C'est un outil qui permet de rencontrer les cadres formateur·rice·s, étudiant·e·s, mais également d'appréhender une journée dans l'enseignement supérieur, le rythme de la formation. Plus largement, il permet de découvrir les services accessibles et moyens à disposition au sein de l'établissement de formation.

La FNESI propose de développer les journées d'immersion au sein des établissements de formation.

Parfois peu d'action d'orientation sont possibles, la journée portes ouvertes est l'action la plus réalisée par les élèves. Les formateur·rice·s et acteur·rice·s de l'établissement de formation souhaitent mettre en avant leurs établissement et formation.

Pour qu'une orientation soit optimale, il est important que celle-ci soit représentative de la réalité. L'objectif est d'accompagner l'élève dans la projection de son projet d'étude et d'exercice.



Il ne faut pas embellir le tableau ou les conditions de formations pour donner envie à l'élève. Il faut être factuel et objectif, apporter son expérience personnelle tout en précisant que chaque expérience est individuelle.

La FNESI demande à ce que les Journées Portes Ouvertes soient organisées de consort avec les ESI pour garantir une juste représentativité de la formation et de la profession

Aucune ou peu d'action d'orientation sont réalisées directement sur les structures sanitaire et médico-sociale. 50% de la formation se réalise sur les terrains d'accueil des lieux de stage. Des journées d'immersion au sein des structures sanitaires et médico-sociales, ou des journées portes ouvertes sont également des actions pertinentes pour les futur·e·s étudiant·e·s. Elle permet d'échanger avec les professionnel·le·s en exercice. Permettre de pallier aux difficultés de réalisation des stages en tant que primo-entrant·e.

Il est possible de mettre en avant des ateliers et activités avec des outils innovants : tels que la simulation et la réalité virtuelle, qui permettent de faciliter l'accès à la découverte de l'exercice professionnel des infirmier·ère·s. Par ailleurs, ces outils peuvent également être exploités lors des journées portes ouvertes dans les établissements de formation.

La FNESI propose de développer la simulation et la réalité virtuelle lors des actions d'orientation, que ce soit au sein des établissements de formation ou sur les établissements sanitaires et médico-sociales.

La FNESI propose de faciliter la découverte de l'exercice professionnel, par la mise en place d'actions d'orientation au sein des structures sanitaires et médico-sociales.

C. Les étudiant·e·s, acteur·rice·s de l'orientation

Les étudiant·e·s en sciences infirmières, acteur·rice·s de leurs formation, sont des acteur·rice·s essentiel dans l'orientation des futur·e·s ESI. Il·elle·s peuvent, de part leurs ressenti et leur expérience, échanger avec les futur·e·s étudiant·e·s, leurs apporter des informations permettant d'éclaircir leurs choix d'orientation. Ils ont un contact privilégié avec les futur·e·s ESI qui peuvent s'identifier à eux·elle·s. Il·elle·s sont pertinent·e·s en orientation par une information objective, et, au plus proche de la réalité.





Les étudiant·e·s ne sont pas systématiquement présent·e·s ou invité·e·s sur les actions d'orientation. Lors des journées portes ouvertes des établissements de formation, une présence étudiante est gage de qualité dans les échanges auprès des futur·e·s étudiant·e·s. C'est également l'occasion de promouvoir les initiatives et projets favorisant la vie étudiante de l'établissement, par la présence de stands des associations étudiantes par exemple.

De plus, l'ensemble des futur·e·s étudiant·e·s ne se rendent pas tou·te·s et uniquement aux journées portes ouvertes des établissements de formation. Nombreux·euses d'entre eux·elle·s participent aux journées portes ouvertes des universités. Étant une filière universitaire, la formation socle infirmière doit être présentée aux journées portes ouvertes de l'université, au même titre que les autres formations. De même, une présence étudiante est privilégiée.

Une coordination des actions d'orientation permettrait d'uniformiser et de favoriser la participation des futur·e·s étudiant·e·s. Par exemple, si elles sont organisées le même jour, alors l'élève peut ainsi visiter l'université et, dans le cadre d'un établissement de formation de proximité, s'y rendre également pour une visite.

La FNESI demande à ce que tou·te·s ESI en faisant la demande, puisse être présent·e·s sur les journées portes ouvertes de l'université de rattachement et / ou de l'établissement de formation

Vecteurs d'orientation éclairée, les intervention des étudiant·e·s en formation peuvent être des actions à réaliser auprès des lycéen·ne·s. Ces interventions, au sein des forum, par la tenue de stand ou lors d'intervention auprès des élèves, permettent une présentation de la filière infirmière.

De plus, la réalisation de ces actions menées en interprofessionnalité permettent plus largement, de développer l'interprofessionnalité entre étudiant·e·s en santé. Il·elle·s, au travers de projet d'orientation pourraient mener des actions d'orientation commune au sein des établissement du secondaire afin de présenter les professions de santé.

La FNESI demande à ce qu'une présence étudiante lors d'intervention dans les lycées et collèges de proximité, puisse être développé





Permettre aux étudiant·e·s dans le cadre d'un projet pédagogique encadré et réalisé en interprofessionnalité auprès des lycéen·ne·s et collégien·ne·s des présentations des différentes professions en santé.

Au même titre que tout engagement étudiant, les étudiant·e·s participant·e·s et réalisant des projets et actions d'orientations peuvent, si il-elle le souhaite, faire reconnaître leurs activités par la valorisation de l'engagement étudiant. Cette valorisation s'inscrit dans une démarche différente selon les universités de rattachement des étudiant·e·s, ainsi elles sont à fixer selon les établissements de formation.

Pour mener à bien les actions d'orientation, il faut que du temps soit détaché aux ESI pour pouvoir construire leurs actions et les réaliser. Dans le même ordre, certains déplacements peuvent engendrer des coûts, les établissements de formation doivent, au même titre que pour les formateur·rice·s, prendre à leurs charges les déplacements des étudiant·e·s.

La FNESI demande à ce que la participation d'étudiant·e·s à des actions d'orientation puisse être valorisée par la Valorisation d'Engagement Étudiant

La FNESI demande à ce que la participation étudiante à des actions d'orientation soit accompagnée par un aménagement d'emploi du temps et une indemnisation des frais avancés

Intégrer au sein des établissements de la plateforme Parcoursup depuis l'année 2022-2023, les ambassadeur·rice·s Parcoursup sont des étudiant·e·s, qui permettent de faire le relai entre primo-entrant·e·s et étudiant·e·s en sciences infirmières en formation. Il s'agit d'étudiant·e·s volontaires, qui peuvent répondre aux questions qui leurs sont posées par mail ou téléphone, selon le contact affiché sur la plateforme. Les ambassadeur·rice·s représentent une action d'orientation qui permet de promouvoir l'échange, avant l'entrée en formation des futur·e·s. Ce dispositif rencontre néanmoins des freins dans sa mise en place.

D'une part, l'accès aux contacts des ambassadeur·rice·s sont difficiles à trouver sur la plateforme. Plusieurs manipulations sont nécessaires sur la page dédiée à l'établissement de formation avant de pouvoir accéder au contact.





De plus, certaines déviances à la mise en place du dispositif ont pu être révélées : certain·e·s étudiant·e·s se sont vu divulguer leurs adresses mail sans leurs accord, il en est de même pour les adresses mails des associations étudiantes.

Par ailleurs, certains établissements ont mis en avant le contact des secrétariats, ce qui ne permet pas un échange direct avec l'étudiant·e. Lorsqu'il y a eu accord pour être ambassadeur·rice·s, aucun complément d'information ou formation n'a pu être mis à disposition de ces ambassadeur·rice·s. Ces dérives associées au manque de visibilité et de communication sur le dispositif limite son efficacité dans l'orientation. Il est intéressant de se rapprocher des associations représentatives étudiantes et les élu·e·s de promotions pour devenir ambassadeur·rice·s de par leurs fonction de représentant étudiant, si il·elle·s en font la demande. Afin d'améliorer ce dispositif, la FNESI demande :

Les ambassadeur·rice·s Parcoursup sont des étudiant·e·s en formation volontaires pour assurer ce rôle et ses missions

La fiche technique ambassadeur·rice de la FNESI est transmise à tou·te·s les ambassadeur·rice·s Parcoursup

Les ambassadeur·rice·s Parcoursup ont été accompagné·e·s, formé·e·s et informé·e·s à assurer leur rôle , par les établissements de formation

Avant l'entrée en second cycle d'études de la discipline infirmière

D. Lutter contre la désinformation

Depuis l'universitarisation de la formation socle infirmière, le référentiel de formation de 2009 permet l'intégration de la filière infirmière dans le processus LMD, dit licence, master, doctorat. En effet, c'est une formation socle en 3 ans qui permet la délivrance d'un Diplôme d'Etat reconnu comme grade licence. Ainsi, un·e étudiant·e peut s'orienter vers une poursuite d'étude en master dès l'obtention de son Diplôme d'État.

Cette universitarisation est une étape. Depuis, c'est un processus d'intégration universitaire qui est en cours. Ce processus est à ce jour loin d'être abouti. De nombreux freins sont aujourd'hui identifiés quant à l'accès et l'admission au second cycle pour les ESI. Avant l'admission, c'est un enjeu d'orientation pour les étudiant·e·s.



En effet, au sein de la formation, trop peu de temps sont consacrés à l'information des étudiant·e·s sur les poursuites d'études possibles. L'ensemble des établissements n'assurent pas l'information aux ESI. Si cela est fait, ce n'est parfois malheureusement pas dans les temps du calendrier universitaire, et souvent réalisé tard, en troisième année. Cependant, un projet de poursuites d'études ou d'accès au second cycle se construit et il est important d'en informer les étudiant·e·s et de les sensibiliser, au plus tôt.

Il existe dans certains cas une rétention d'informations autour des poursuites d'études. Cette rétention fait suite à la mésinformation ou encore aux croyances populaires comme "on manque d'infirmier de terrain" ou encore "à quoi cela sert une poursuite d'étude, on a besoin d'infirmiers dans les services !". Ces croyances sont en partie dues aux conditions de travail actuelles des soignant·e·s.

Face à ces réticences, qui ne sont pas une généralité et non plus un cas isolé, il est important de fournir à chaque étudiant·e·s toute l'information sur les opportunités qui s'offrent à lui en matière d'étude et d'exercice. Cela se joint totalement au dispositif d'information orienté sur les différents lieux d'exercices. Ainsi, au même titre que l'insertion professionnelle, il est important d'informer les étudiant·e·s sur les choix d'orientation au second cycle possible dans le cadre du cursus infirmier.

La FNESI demande à ce que les différentes poursuites d'études possibles, au même titre que les modes d'exercices infirmiers, puissent être intégrés au sein des enseignements au cours de la formation

La FNESI souhaite que l'information sur l'accès à la poursuite d'étude soit uniformisée et claire, et que celle-ci soit perçue par l'étudiant·e en accord avec le calendrier universitaire des inscriptions

La FNESI souhaite que sur les forums emploi, organisés pour les étudiant·e·s en 3^{ème} année, des acteurs de l'université puissent être présent·e·s pour présenter le second cycle d'étude et les perspectives d'études possible

II. L'admission

En formation socle infirmière

A. La plateforme Parcoursup

Suite à la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiant·e·s, le mode d'admission des étudiant·e·s en formation socle infirmière passe sur la plateforme Parcoursup. Cette loi, et ce nouveau modèle d'admission permettent la suppression des concours d'entrées sélectifs, basé sur des critères financiers. En effet, pour réaliser un concours d'entrée en formation infirmière, il y avait une inscription aux concours d'une centaine d'euros. S'ajoute à cela le financement des prépas, majoritairement réalisées par les candidat·e·s aux concours, qui permettaient d'être formaté·e·s à réaliser des épreuves orales et/ou écrites. Ces mêmes épreuves, qui jugeaient de la fiabilité et de la pertinence d'un projet professionnel construit pour les candidat·e·s.

Ainsi, de nombreux candidat·e·s se voyaient refuser l'admission en formation. Certain·e·s n'avaient pas les moyens financiers pour investir dans les concours d'entrée et les prépas. D'autres, sous la contrainte des épreuves de sélection, ne pouvaient faire transparaître leur projet professionnel construit, face à un jury déstabilisant lors de l'épreuve orale. Mais encore des difficultés à la validation des épreuves écrites dites "test psychotechniques", soit une évaluation des aptitudes logiques, verbales et numériques d'un individu, non représentatif des compétences infirmières, mais reflétant des évaluations discriminatoires, non inclusives et inadaptées.

La fin du concours n'a pas marqué la fin d'une orientation éclairée pour les étudiant·e·s entrant en formation, mais la fin d'une sélection basée sur les critères financiers creusant la précarité des candidat·e·s.

Les candidat·e·s admis·e·s par Parcoursup sont : les élèves de terminale, les étudiant·e·s souhaitant se réorienter et les personnes en reconversion professionnelle ayant le baccalauréat ou son équivalence postulant en formation initiale.

Parallèlement, le passage de la formation sur Parcoursup n'a pas été accompagné d'un investissement majeur en matière d'orientation. L'admission par dossier, permet aujourd'hui d'étendre l'accès à la formation à tou·te·s candidat·e·s au projet de formation motivé.



Cela doit aujourd'hui s'accompagner d'actions d'orientation concrètes pour les futur·e·s étudiant·e·s infirmier·ère·s. Afin qu'il·elle·s formule des vœux pour la formation socle infirmière, après une orientation de qualité. La plateforme Parcoursup doit être optimisée pour répondre aux inégalités encore existentielles, et améliorer le processus d'admission en formation.

En terme d'orientation, la plateforme Parcoursup doit devenir une ressource d'information pour les candidat·e·s souhaitant s'orienter vers la formation infirmière. Cela passe par la visibilité de la page "Les instituts de formations en soins infirmiers (IFSI)", ressource principale permettant de décrire la formation, au plus proche de la réalité, et de donner des conseils sur la construction du dossier aux candidat·e·s. Divers contenus peuvent être mis en place pour améliorer l'accessibilité et l'attractivité de cette page dédiée à la formation socle, **la FNESI travaille avec la plateforme pour améliorer les contenus d'orientation.**

Sur l'année 2022-2023, Parcoursup a mis en place un questionnaire d'auto-positionnement, la volonté est de tester les connaissances et motivation des candidat·e·s pour la formation et la profession infirmière. Bien que les réponses soient ni enregistrées ni transmises aux formations, les questions posées ne semblent pas pertinentes et ne répondent pas à la volonté initiale de ce questionnaire. Il est intéressant d'utiliser le format questionnaire pour rendre attractif l'accès à l'information sur la formation. Néanmoins apporter à la fin du questionnaire des justificatifs de réponses, non apparents aujourd'hui, semble indispensable. La pertinence de ce questionnaire dans son format actuel est remise en cause, cependant, le questionnaire est un outil intéressant et attractif qui peut être exploité.

La FNESI continuera de pérenniser le travail avec la plateforme Parcoursup afin d'améliorer et développer des contenus d'orientation aux candidat·e·s

Sur la transparence des fiches d'établissement de formation. Aujourd'hui, l'ensemble des établissements de formation ont une fiche dédiée sur la plateforme. Ressources d'informations principale des candidat·e·s : certains contenus ne sont pas mis à jour. D'autres, ne sont pas complets, ne transmettant que l'information partielle aux futur·e·s candidat·e·s sur la formation. **Il est nécessaire que l'ensemble des informations contenues sur les fiches établissements soient complètes, fiables et actualisées chaque année.**





De plus, il est important de permettre aux candidat-e-s de visualiser les dépenses et les coûts financiers de la formation. Les frais d'inscription ne doivent pas être découverts à l'entrée en formation. Ils doivent apparaître de façon détaillée et décrite sur chaque fiche d'établissement. De plus, pour les établissements de formation relevant du privé et le coût de formation associé, cela doit être explicité sur la fiche d'établissement.

La FNESI demande à ce que l'ensemble des frais d'inscriptions et coût de la formation soient accessibles aux candidat-e-s et que la visibilité de ces informations soit augmentée.

De plus, certains critères peuvent entrer en compte dans le choix de l'établissement par les candidat-e-s. Il est important que **toutes informations liées à l'attractivité des établissements soient mises en avant sur la fiche établissements**. Par exemple : accessibilité à une mobilité européenne ERASMUS, une mobilité internationale, accessibilité aux différents services étudiants (logement, restauration, santé...), vie étudiante de l'établissement et caetera.

Concernant les critères d'admission, il existe à ce jour un manque de transparence sur les critères d'admission en formation. Les critères pris en compte sont les suivants :

- les résultats scolaires des relevés de notes de Première et Terminale ainsi que du Baccalauréat.
- La fiche avenir, cette fiche se compose de l'avis du chef d'établissement, de l'avis du conseil de classe se basant sur les bulletins scolaires de Première et des deux premiers trimestres ou du premier semestre de Terminale.
- La rubrique personnelle, qui se compose du Curriculum Vitae du-de la candidat-e, des centres d'intérêts et du projet de formation motivé. Cette rubrique est très importante et il est nécessaire de prendre le temps de la remplir correctement car ce sont des éléments aussi importants que les autres critères.

Dans l'examen de dossier, des critères en pourcentage sont définis, l'examen de la fiche avenir, dans certains cas, se place majoritaire face à l'examen du projet motivé et des activités et centres d'intérêts des candidat-e-s. La fiche avenir, qui renseigne notamment l'avis du-de la chef-fe d'établissement scolaire sur le projet d'orientation du candidat-e-s n'est rendue accessible au candidat-e uniquement au début de la phase d'admission. De par son opacité, elle se questionne sur sa pertinence dans le choix d'une formation socle infirmière.





En effet, la rédaction d'un projet motivé cohérent et la description des activités et centres d'intérêts sont les outils permettant à l'étudiant·e de présenter son projet construit, ses appétences et compétences, au regard de la formation. Ils doivent être mis en avant dans les critères d'admission des candidat·e·s.

La FNESI demande à ce que les "fiches avenir" de Parcoursup soient accessibles aux candidat·e·s, dès qu'elles sont associées au dossier de candidature.

Les "fiches avenir" de Parcoursup n'entrent pas en compte dans les modalités d'entrée en formation.

Plus généralement sur les critères d'admission des étudiant·e·s, ceux-ci restent difficilement accessibles et éclairés sur l'examen des dossiers. Ils sont accessibles sur les fiches établissements mais la mise en application de ces critères reste imprécise.

La FNESI demande un éclaircissement sur le mode d'admission des ESI dans la formation.

La mise en application de ces différents éléments est à prendre en compte dans l'amélioration continue de la plateforme Parcoursup. S'associe à cet outil, un investissement en orientation, un accompagnement à la construction de son projet de formation et une information lisible complète et fiable sont des leviers d'actions pour l'entrée en formation des étudiant·e·s en sciences infirmières.

B. Les inégalités des promotions professionnelles

Les procédures d'admission en formation socle infirmière ont amené à la création de deux voies d'admissions différentes :

- l'admission par la plateforme Parcoursup pour les les élèves de Terminale, les étudiant·e·s souhaitant se réorienter ou aux personnes en reconversion professionnelle ayant le baccalauréat ou son équivalence postulant en formation initiale ;
- l'admission par épreuves de sélection pour toute personne ayant cotisé à un régime de protection sociale pendant au moins trois ans, avec ou sans baccalauréat, postulant en formation professionnelle continue.



Cette deuxième voie d'admission se réalise par des épreuves de sélection orale et écrite aux candidat·e·s. Sur un principe similaire à l'ancien concours, elles s'organisent par une épreuve orale par un entretien portant sur l'expérience professionnelle du·de la candidat·e et une épreuve écrite de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples.

Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points. Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire. Pour être admis·e, le·la candidat·e doit obtenir un total d'au-moins 20/40. Cette sélection creuse une inégalité entre les formations initiales et les promotions professionnelles.

La FNESI demande la suppression des épreuves de sélection pour les promotions professionnelles continue afin qu'il·elle·s soient admis·e·s sur les mêmes modalités d'admission des candidat·e·s en formation initiale.

C. Des classes préparatoires payantes toujours persistantes

Le nouveau mode d'admission pour le parcours de formation initial n'a pas été un frein pour les prépa. Certaines se sont transformées en proposant un accompagnement payant à l'admission par la plateforme Parcoursup. Selon certaines prépas, les montants peuvent s'élever jusqu'à 3 000€. En moyenne, ce sont 2 000€ qui sont à déboursier, avant l'entrée en formation pour un·e futur·e ESI.

En parallèle, il existe certaines prépas assurant une préparation à l'examen d'entrée dit "concours" pour les formations professionnelles continue. Ce dispositif, au coût similaire, persiste pour les professionnel·le·s souhaitant intégrer la formation.

La non-pertinence d'utiliser une prépa n'est plus à démontrer. Ces dispositifs ne permettent pas d'augmenter la réussite des étudiant·e·s en formation. Les prépas précarisent les étudiant·e·s, sans assurance de réussite, à des montants exorbitant.

Aucune sélection sociale par le financement d'une prépa ne doit permettre à certain·e·s d'optimiser leurs chances de réussite à l'entrée en formation. La FNESI lutte pour l'égalité de chances :

La FNESI demande la suppression des dispositifs de préparation aux épreuves de sélection pour les formations professionnelles continue

La FNESI demande la suppression des dispositifs de préparation à l'admission sur la plateforme Parcoursup pour les formation initiale

En second cycle d'études

A. La plateforme Mon Master

Depuis 2009, la formation socle infirmière permet l'obtention du Diplôme d'Etat et d'une reconnaissance au grade licence. Certains master demandent un diplôme de licence (tout horizon confondu) pour candidater en master. Les ESI peuvent en faire la demande avec le grade licence, considéré comme équivalent à la licence.

Le "Grade licence" est un frein à la reconnaissance réelle de la licence en sciences infirmières infirmières. En effet, des étudiant·e·s par exemple, se sont vu refuser un dossier d'admission en master pour "cursus académique insuffisant". Quelle reconnaissance d'une filière universitaire pour laquelle le diplôme est délivré par la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), direction du ministère du travail ? De plus, le grade licence est un frein à l'intégration réelle au processus LMD.

La FNESI demande l'inscription du diplôme d'État Infirmier sur la liste des Diplômes Nationaux de Licence (DNL), et la délivrance par l'Université.

Pour s'inscrire sur Mon Master, il faut remplir son dossier d'inscription de la plateforme avant de candidater. Plusieurs possibilités de diplôme se retrouvent dans la liste déroulante des diplômes obtenus. Malheureusement, le grade licence ne fait pas partie de cette liste déroulante et nous devons donc choisir l'option "Autre" pour s'inscrire.

Quelles sont les modalités pour les étudiant·e·s qui souhaitent s'inscrire et s'orienter vers un master ? Comment accéder à la poursuite d'étude alors même que l'inscription à la plateforme est difficile ? Pour faciliter l'inscription et la reconnaissance de la licence effectuée, il est important que celle-ci soit mentionnée et reconnue :



dans la phase d'inscription. Mais aussi sur les différents masters proposés à la description "licences conseillées".

La FNESI demande l'inscription du grade licence sciences infirmières à la plateforme d'admission Mon Master.

D. Des inégalités d'accès aux spécialités et master

Comme décrit précédemment, de nombreux freins sont aujourd'hui identifiés quant à l'accès et l'admission au second cycle pour les étudiant·e·s en sciences infirmières. Si nous nous penchons sur l'entrée en formation IADE, IBODE et puériculture, les modalités diffèrent d'une formation à une autre. Pour entrer en puériculture, il faut passer un concours payant avec une épreuve écrite et une épreuve orale. Cette méthode est vecteur d'inégalités financières (tout le monde n'a pas les moyens de payer le concours), d'inégalité face à la gestion du stress (un concours peut vite déstabiliser et faire perdre ses moyens), etc. Concernant la formation IBODE, la sélection d'entrée se joue sur un dossier et une épreuve orale. Pour la formation IADE, il s'agit d'une épreuve écrite, évaluant les connaissances professionnelles et une épreuve orale, sur une situation professionnelle concrète.

En résumé, les 3 principales spécialités sont accessibles après des épreuves d'admission sélectives inégalitaires. Nous devons poursuivre la lutte contre la sélection et développer une admission plus juste.

La FNESI demande la suppression des épreuves d'admission sélectives pour l'accès en formation d'IADE, IBODE et puériculture.

A côté des épreuves d'admissions, il faut remplir certaines conditions pour se présenter aux épreuves comme de l'expérience professionnelle. Aujourd'hui, pour les spécialités et formations en sciences infirmières, la filière IBODE et Puericuteur·rice·s sont accessibles sans expérience requise.

La formation IADE est uniquement accessible avec 2 ans d'expériences requises pour candidater au concours d'entrée.





Concernant les IPA, deux modes existent :

- formation initiale : possibilité d'entrer directement en formation à l'issue du DE selon l'université choisie. A la fin de la formation, il faut ensuite travailler 3 ans pour faire valoir son diplôme d'IPA.
- formation continue : selon l'université, la formation continue est le seul mode d'entrée en formation. Il faut alors justifier de 3 ans d'expériences professionnelles pour entrer en formation. Cependant, nous obtenons directement le diplôme d'IPA à l'issue de la formation sans attendre.

Cette demande d'expérience professionnelle pour entrer en formation est un véritable frein au développement de la profession et à la montée en compétences et expertises des infirmier·ère·s. Aujourd'hui, la filière sciences infirmières est la seule filière de santé où l'on demande une expérience professionnelle pour évoluer.

Les autres filières de santé peuvent évoluer dès l'entrée en formation initiale et sortir à différents niveaux pour exercer. Ce clivage nous met en marge des professions de santé. De plus, l'argumentaire de l'expérience professionnelle requise est infondée.

Pour rappel, 50% de la formation se déroule en stage forgeant notre propre expérience professionnelle. Il faut poursuivre la voie empruntée par la formation IBODE et puériculture en ouvrant la formation dès la sortie de diplôme d'état infirmier.

La FNESI demande l'accessibilité, sans expérience requise, aux masters et spécialités en sciences infirmières.

La formation socle permet d'obtenir un grade licence. Pour poursuivre l'avancée sur le parcours LMD, les spécialités et masters IPA IBODE IADE assurées en 24 mois de formation permettent l'obtention d'une équivalence grade master.

La plateforme Mon Master permet une inscription aux formations permettant l'obtention d'un Diplôme National Master uniquement, elle exclut ainsi les grades master donc les spécialités infirmières ayant le grade master : IPA, IBODE, IADE.





Les ESI doivent continuer de candidater sur les plateformes de candidature propre aux universités. Cette démarche multiplie les dossiers, les plateformes d'inscription et marginalise les ESI.

La FNESI demande à ce que l'inscription aux formations IBODE, IPA et IADE soit réalisée sur la plateforme Mon Master, au même titre que les autres formation du second cycle de l'Enseignement Supérieur

III. L'orientation progressive

Aujourd'hui, la formation socle étant cloisonnée, il est difficile pour les étudiant·e·s de se réorienter vers d'autres filières de formation si il·elle·s le souhaite. Il est important de pouvoir communiquer et informer les étudiant·e·s sur les réorientation possible, tout au long de leur cursus de formation. Ainsi, cela peut permettre à des étudiant·e·s qui y aspirent, à pouvoir intégrer d'autres études, tout en gardant les acquis qu'il·elle·s ont pu obtenir en formation infirmière. De ce fait, un accompagnement de ces étudiant·e·s doit être mis en place, et une facilité d'accès à l'information sur les perspectives d'études possibles. Pour les favoriser :

Améliorer et développer l'information sur les réorientations possibles, tout au long de la formation infirmière.

De plus, les démarche de réorientation sont aujourd'hui complexes, et dans le modèle actuel de formation de permet pas cette orientation progressive des étudiant·e·s. Il est important de repenser le modèle de la formation socle notamment, afin de permettre plus facilement une réorientation progressive des étudiant·e·s, vers d'autres filières de formations.

Cette démarche d'orientation progressive de certain·e·s étudiant·e·s permettrait de limiter la sortie de l'enseignement supérieur des étudiant·e·s qui arrêtent leurs formation socle infirmière. En effet, le modèle actuel rend les réorientations difficiles. Il est nécessaire de :

Faciliter les démarche d'orientation progressive des étudiant·e·s en formation socle infirmière qui souhaiteraient se réorienter.

III. Annexes

A. Les vigilances des cordées de la réussite

Le ministre de la Santé et de la Prévention, dans son discours sur la refondation du métier infirmier le Vendredi 26 mai 2023 à annoncé sa volonté de déployer le dispositif des cordées de la réussite pour la formation socle infirmière :

“Ainsi, je veux que d’ici la rentrée prochaine, nous ayons doublé le nombre d’IFSI impliqués dans une cordée pour la rentrée 2023, afin qu’ils deviennent des ambassadeurs auprès des autres IFSI, dans une dynamique d’émulation positive Mon objectif est que, d’ici 2024, nous ayons réussi à achever l’adhésion d’au moins un IFSI par GHT dans une cordée, afin de couvrir l’ensemble du territoire.”

Dispositif actuellement mis en place sur des établissements de formation, il permettent une orientation, dès la 4^{ème}. Plusieurs actions sont mises en place : des stages d’observation et de découverte, des forum des métiers, des journées d’immersion... Ce sont des actions d’orientation concrète qui permettent une orientation de qualité des élèves.

Cependant, la FNESI s’interroge sur des actions de tutorat entre étudiant·e·s en formation et élèves. En effet, il est prévu dans certaines actions de réaliser du tutorat, notamment entre lycéen·ne·s et ESI en première année. De ce fait, nous nous interrogeons sur la pertinence du projet selon les types d’actions de tutorat proposées.

De plus, le tutorat par les pairs est un projet étudiant existant au sein des établissements de formation. Quelle place prennent ces tutorats associatifs au sein du dispositif des cordées de la réussite ? Il existe également une volonté de mettre un place des actions de parrainage/marrainage d’un·e élève par un·e étudiant·e en première année de formation. La FNESI s’interroge sur les moyens mis à dispositions des étudiant·e·s pour organiser ces actions de tutorat au sein des lycées. D’une part les moyens financiers que pourraient engendrer les déplacements, mais également les moyens pédagogiques et organisationnels mis en place.

La FNESI demande à ce que la participation étudiante à des actions du dispositif des cordées de la réussite soit accompagnée par un aménagement d’emploi du temps et sans frais avancés.



Aujourd'hui, les étudiant·e·s en première année de formation socle infirmière sont dans la plupart des cas tutoré·e·s, au sein des tutorat associatif en place. Quelle place, pour ces étudiant·e·s pour être acteur·rice·s d'orientation principaux dans la mise en place d'un tutorat à destination des lycéen·ne·s ? Dans le cadre de ce tutorat, quelles sont les reconnaissances et valorisation de l'engagement étudiant mis en place pour les étudiant·e·s participant·e·s ?

Les dispositifs de tutorat associatif pair à pair s'implantent de plus en plus au sein des établissements de formations par et pour les étudiant·e·s en formation. Ils permettent de favoriser la réussite par l'entraide générale entre ESI, disposant un accompagnement supplémentaire aux étudiant·e·s. La FNESI s'interroge sur les moyens mis à disposition pour pérenniser ces tutorats associatif étudiant existant et leurs développement au sein des établissements de formation. Ainsi, il est important de reconnaître l'engagement étudiant, par la Valorisation de l'Engagement Étudiant :

La FNESI demande à ce que l'engagement étudiant par le tutorat puisse être valorisé par la Valorisation d'Engagement Étudiant.

La participation aux cordées de la réussite est valorisée sur la plateforme Parcoursup. En effet, selon le bilan de la procédure d'admission 2022 de Parcoursup³ :

"Les candidats dont le parcours dans les Cordées de la réussite a été mentionné, avec leur accord, dans leur dossier Parcoursup disposaient d'un taux de proposition d'admission sensiblement supérieur au reste de la population lycéenne de terminale".

La FNESI s'interroge sur la valorisation de ce dispositif sur l'examen des dossiers sur Parcoursup. En effet, pour assurer l'égalité des chances, il est important que chaque action d'orientation puisse être valorisée, et ce, au même niveau. La participation aux cordées de la réussite ne pouvant être accessible à l'ensemble des candidat·e·s, cela ne doit pas être un moyen de sélection des candidat·e·s.

De plus, nous avons peu de visibilité à ce jour sur les élèves ayant accès à ce dispositif au sein des collèges et lycée, et si il peut être étendu à tous ceux·celles qui le souhaite.

³ [Parcoursup : bilan de la procédure d'admission 2022](#)





La vigilance est appuyée sur la sélection des élèves participant·e·s, et sur la sélection que la participation puisse amener sur l'examen des candidatures sur la plateforme Parcoursup.

La FNESI est vigilante sur la valorisation des élèves ayant pu participer au dispositif des cordées de la réussite sur la plateforme Parcoursup.

Afin de permettre une étendue du dispositif des cordées de la réussite, il est nécessaire **d'étudier les modalités de réalisation et moyens mis en place, et la participation des étudiant·e·s en formation à ce dispositif.**

B. Le retour de la sélection par l'oral

Le changement de voie d'admission en formation socle infirmière, pour une partie des candidat·e·s par la plateforme met en avant, la fin des épreuves d'admissions sélectives. Cependant, ce n'est pas la fin de la sélection pour l'entrée en formation socle infirmière. Face au nombre de vœux formulées et au nombre de places disponibles, la formation socle infirmière sur Parcoursup est aujourd'hui sélective car elle ne permet pas à toute personnes formulant un vœu de formation d'y accéder.

Face au mode d'admission par la plateforme Parcoursup, une vigilance est mise en avant, sur la volonté de vouloir mettre en place la sélection par un entretien oral, dans la procédure d'admission en formation.

La FNESI souligne la vigilance mise en avant par le Rapport IGAS-IGÉSR sur l'évolution de la profession et de la formation infirmière⁴ : *"Il convient de conforter les acquis de l'accès aux IFSI via la plateforme Parcoursup et de ne pas introduire une pré sélection et un oral sources de risques"*.

Un retour à la sélection par l'oral, pourrait permettre une remise en avant des classes préparatoires pour les étudiant·e·s, re-créant des inégalités sociales en formation. De plus, cela nécessiterait dans le cadre d'oraux organisés en présentiel, des déplacements aux frais des candidat·e·s. Des vigilances sont à apporter quant à ces éléments pouvant engendrer des coûts financiers, précarisant les primo-entrant·e·s avant même leurs entrées en formation.

⁴ [Rapport IGAS-IGÉSR "Évolution de la profession et de la formation infirmières" - octobre 2022](#)



Comment l'organisation de ces oraux peut-elle entrer dans le cadre du calendrier actuel d'admission ? Cela pourrait laisser place à une double sélection des étudiant·e·s, qui, au regard du nombre de dossiers à examiner, ne pourraient pas tou·te·s accéder à l'oral pour entrer en formation.

De plus, les précédents entretiens oraux réalisés en établissement de formation pouvaient amener à des déviations dans certains établissements mettant en avant une déstabilisation volontaire des futur·e·s étudiant·e·s, afin d'évaluer leurs réactions.

Le retour de la sélection par l'oral constitue aujourd'hui un danger pour l'entrée en formation infirmière. Ainsi, ce n'est pas une solution envisageable. Il est important de travailler sur l'orientation et sur l'admission des futur·e·s étudiant·e·s, qui constituent respectivement un enjeu aujourd'hui pour la filière infirmière.

La FNESI s'oppose à un retour de la sélection par un entretien oral, pour l'entrée en formation socle infirmière.

